

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 01050
Numéro SIREN : 480 772 326
Nom ou dénomination : REALITES MAITRISE D'OUVRAGE

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2023 sous le numéro de dépôt 2439

REALITES MAITRISE D'OUVRAGE

Société par Actions Simplifiée au capital de 14.439.500 euros
Siège social : 1, Impasse Claude Nougaro - CS 10333 - 44803 SAINT-HERBLAIN Cedex
480 772 326 RCS NANTES
ci-après « la Société »

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 28 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-huit décembre,

La société **REALITES**, Société Anonyme au capital de 28.435.139,67 euros, dont le siège social est sis 1 Impasse Claude Nougaro - CS 10333 - 44803 SAINT HERBLAIN Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 451 251 623,
Représentée par Monsieur Thomas LIERMAN, en sa qualité de Directeur Général Délégué,

Agissant en qualité d'Associé Unique de la Société REALITES MAITRISE D'OUVRAGE,

Ce jour, en application des articles 18.2 et 22 des statuts de la Société,

a pris les décisions relatives à :

- ✓ Nomination de Monsieur Jean ROTTNER en qualité de Directeur Général Délégué - GRAND EST,
- ✓ Nomination de Monsieur Florentin CASSET en qualité de Directeur Général Délégué en charge du développement des Grands Projets Urbains,
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique décide de nommer, pour une durée indéterminée et conformément à l'article 18.2 des statuts :

- **Monsieur Jean ROTTNER**
Né le 28 janvier 1967
A Mulhouse (68)
Demeurant professionnellement au 1 Impasse Claude Nougaro - CS 10333 - 44803 SAINT-HERBLAIN CEDEX,
De nationalité française

en qualité de Directeur Général Délégué Région GRAND EST de la Société à compter du 1^{er} janvier 2023 étant précisé que ce périmètre comprend les départements 67, 51, 08, 10, 52, 54, 55, 57, 68 et 88.

Monsieur Jean ROTTNER exercera ses fonctions de Directeur Général Délégué conformément aux dispositions légales et statutaires, notamment conformément à l'article 18.2.4 des statuts.

L'Associé Unique décide qu'en sa qualité de Directeur Général Délégué, Monsieur Jean ROTTNER exercera ses fonctions sur la région GRAND EST.

Il disposera ainsi des pouvoirs pour représenter la Société et signer tous documents nécessaires, à l'effet de mener à bien les projets dont il a la charge.

Les fonctions des directeurs généraux délégués restent encadrées par les procédures et le système de gouvernance de l'entreprise. Monsieur Jean ROTTNER prend acte de ce système de procédure et prend l'engagement de s'y conformer scrupuleusement, engageant ainsi sa responsabilité face à l'actionnariat unique de la Société.

Par ailleurs, au titre de son mandat, Monsieur Jean ROTTNER aura les pouvoirs qui lui sont octroyés par les statuts de la Société et plus particulièrement par l'article 18.2.4 desdits statuts dans la limite du respect des procédures de l'entreprise et des décisions prises par l'actionnaire unique et le Président de la Société.

L'Associé Unique prend acte du fait que Monsieur Jean ROTTNER a d'ores et déjà déclaré qu'il accepterait les fonctions de Directeur Général Délégué qui viendraient à lui être conférées, et qu'il remplissait toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ces fonctions.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide de nommer, pour une durée indéterminée et conformément à l'article 18.2 des statuts :

- **Monsieur Florentin CASSET**

Né le 18 février 1986

A PONT DE BEAUVOISIN (38)

Demeurant professionnellement au 1 Impasse Claude Nougaro - CS 10333 - 44803 SAINT-HERBLAIN CEDEX,

De nationalité française

en qualité de Directeur Général Délégué en charge du développement des Grands Projets Urbains de la Société à compter du 1^{er} janvier 2023.

Monsieur Florentin CASSET exercera ses fonctions de Directeur Général Délégué conformément aux dispositions légales et statutaires, notamment conformément à l'article 18.2.4 des statuts.

Il disposera ainsi des pouvoirs pour représenter la Société et signer tous documents nécessaires, à l'effet de mener à bien les projets dont il a la charge.

Les fonctions des directeurs généraux délégués restent encadrées par les procédures et le système de gouvernance de l'entreprise. Monsieur Florentin CASSET prend acte de ce système de procédure et prend l'engagement de s'y conformer scrupuleusement, engageant ainsi sa responsabilité face à l'actionnariat unique de la Société.

Par ailleurs, au titre de son mandat, Monsieur Florentin CASSET aura les pouvoirs qui lui sont octroyés par les statuts de la Société et plus particulièrement par l'article 18.2.4 desdits statuts dans la limite du respect des procédures de l'entreprise et des décisions prises par l'actionnaire unique et le Président de la Société.

L'Associé Unique prend acte du fait que Monsieur Florentin CASSET a d'ores et déjà déclaré qu'il accepterait les fonctions de Directeur Général Délégué qui viendraient à lui être conférées, et qu'il remplissait toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ces fonctions.

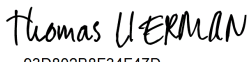
TROISIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné dans le registre de ses décisions.

Pour la société REALITES

Représentée par Monsieur Thomas LIERMAN

DocuSigned by:

93D802B8F34F47D...

Associé Unique